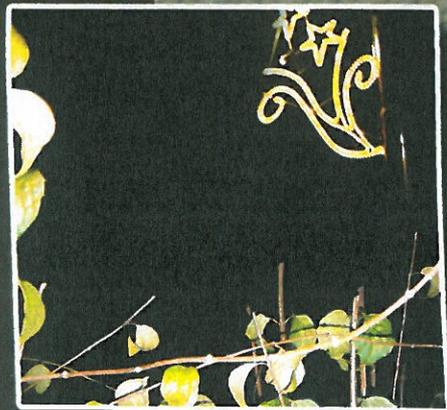
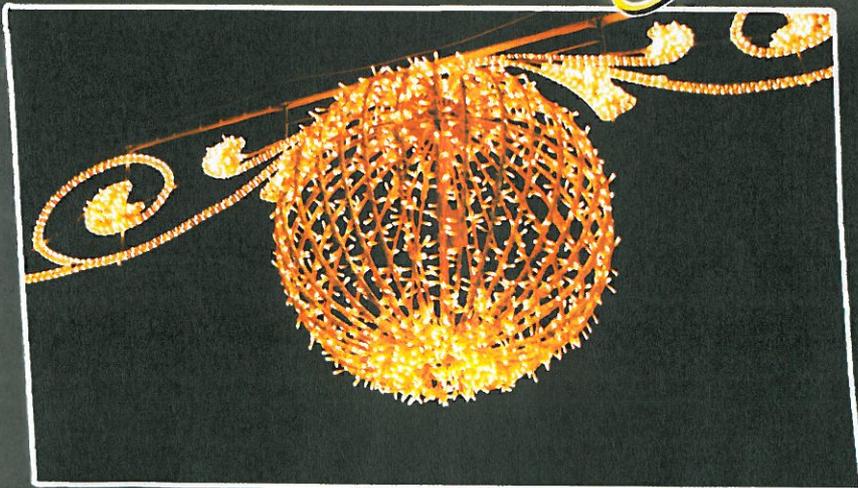




Meilleurs
Voeux
2009



● <u>Editorial</u>	03
● <u>Social</u>	04 - 05 - 06
● <u>Enfance - Jeunesse - Education</u>	07 - 08 - 09
● <u>Travaux - Urbanisme</u>	10 - 11 - 12 - 13
● <u>Culture - Tourisme</u>	14 - 15 - 16 - 17
● <u>Les 3 jours de Plouay</u>	18
● <u>Histoire locale</u>	19
● <u>Commerce</u>	20
● <u>Langue Bretonne</u>	21
● <u>Expression "Plouay ensemble" et "Plouay pour tous"</u>	22
● <u>Etat-Civil</u>	23

Janvier 2009 - n°39

Directeur de Publication :
Mr Jacques Le Nay

Coordination :
Sylvie Péresse

Crédits photos :
Nos correspondants de la presse locale :
Ouest-France - Le Télégramme - Les services de
la Commune - Lionel Le Gourrièrec

Traduction et rédaction breton :
Mickaël Messina - Henri Le Borgne

Conception et réalisation :
Média VIVA Production - Parc Activités Restavy
Plouay - 02 97 33 02 72

Impression :
Imprimerie du Scoff - Plouay - 02 97 33 34 89

Mairie de Plouay
4, Place de la Mairie - 56 240 PLOUAY
Tél. 02 97 33 31 51 - Fax 02 97 33 17 85
E.mail : contact@plouay.fr

Elections : création d'un 5^{ème} bureau de vote

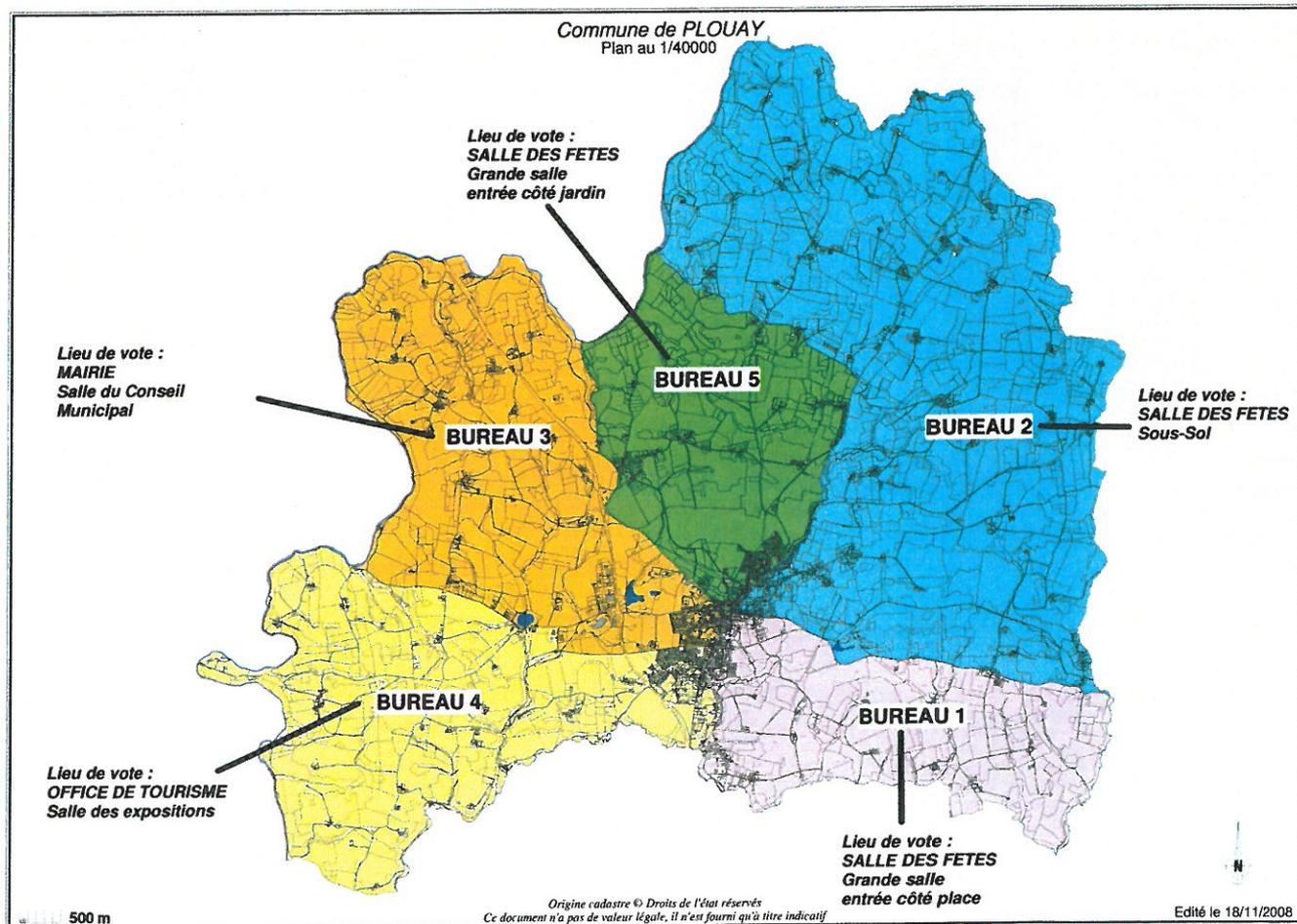
La circulaire ministérielle du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales, recommande que chaque bureau de vote ne compte pas plus de 800 à 1 000 électeurs.

Les bureaux 1 et 2 situés à la salle des Fêtes, dépassant largement cette limite, il a été décidé la création d'un 5^{ème} Bureau.

Ce nouveau découpage électoral entraînera des changements pour certains électeurs, dès les **prochaines élections Européennes de juin 2009** :
- de lieu de vote (voir plans ci-contre)

- de carte électorale (adressée au domicile au cours du 1^{er} trimestre 2009)

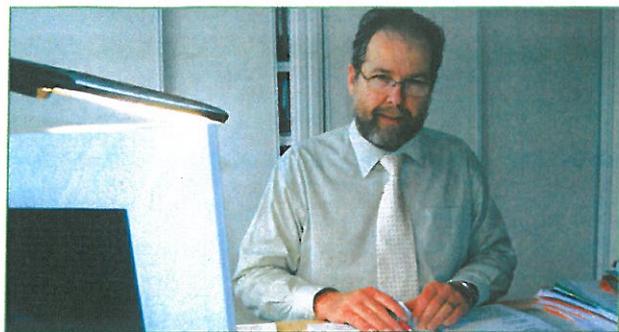
Le service élections de la Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement





Un nouveau directeur au CCAS

1er août 2008



Mme Libouban ayant fait valoir ses droits à la retraite après trente années consacrées au CCAS, **Claude Cuénot** lui succède depuis le 1er août 2008. Homme de terrain, fort d'une expérience de seize ans à la tête d'une structure équivalente, Claude Cuénot s'est attelé à cette lourde tâche qu'est la gestion d'un CCAS pour lequel les projets ne manquent pas.

L'un des domaines d'activité du CCAS est la gestion de l'aide à domicile : comment fonctionne ce service ?



Conventionné par diverses caisses de retraite, ce service fonctionne selon deux modalités : en mode **prestataire** ou en mode **mandataire**.

LE SERVICE PRESTATAIRE	LE SERVICE MANDATAIRE
Le CCAS est l'employeur et assure la responsabilité de l'intervention.	Le particulier bénéficiaire de l'aide est employeur de l'Aide à domicile.
Le CCAS met à disposition des bénéficiaires un personnel qualifié bénéficiant de formations continues et qualifiantes.	Le CCAS aide le bénéficiaire à recruter le personnel et effectue les formalités liées à la fonction d'employeur : bulletin de paye, déclarations URSSAF... Le bénéficiaire règle son salaire à l'employé ; les cotisations sociales sont prélevées sur son compte bancaire. En cas de rupture de contrat par le particulier bénéficiaire de l'aide, celle-ci doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ; le salarié doit recevoir un préavis de licenciement, une indemnité de licenciement calculée selon l'ancienneté dans le poste. Le CCAS facture au bénéficiaire de ce service un coût d'adhésion annuel et des frais de gestion.
Le CCAS signe des conventions avec les caisses de retraite, les assurances et les mutuelles.	
Ces organismes fixent le montant de leur participation et par conséquent celle restant à charge du bénéficiaire de l'aide.	
Vous pouvez bénéficier de ce service pour diverses prestations, si vous êtes : <ul style="list-style-type: none"> Retraité pour la prestation aide-ménagère : Une évaluation du nombre d'heures est effectuée à votre domicile et votre dossier est transmis à la caisse de retraite concernée par le CCAS. Une participation horaire vous est demandée en fonction de vos ressources et votre prise en charge est renouvelable, en général, tous les ans. Bénéficiaire de l'APA* Selon le plan d'aide établi par l'équipe médico-sociale du Conseil Général Adhérent à une mutuelle ou caisse de retraite complémentaire (personne âgée ou handicapée). Personne en convalescence après hospitalisation : Vous sollicitez vous-même l'aide à domicile au service d'assistance de votre mutuelle dès votre sortie de l'hôpital. L'accord est transmis au CCAS sous forme d'un quota d'heures ou par chèque domicile. 	La prestation Garde à domicile est destinée à rémunérer une aide à domicile pour favoriser le maintien ou le retour à domicile en répondant à des situations d'urgences temporaires. Elle permet aussi de relayer les aidants en cas d'absence ou d'indisponibilité momentanée. Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation d'aide ménagère à domicile.

Dans les deux cas, les dépenses des bénéficiaires sont déductibles de l'impôt à raison de 50 % (à cet effet, le CCAS fournit une attestation annuelle à joindre à la déclaration de revenus).

Le mot du Député-Maire



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le début d'année 2009 est bien entendu l'occasion pour moi de vous souhaiter, au nom du conseil municipal, tous nos vœux de santé et de bonheur.

Le contexte national et international est difficile. La crise financière et économique que nous traversons n'épargne pas, vous l'imaginez, les collectivités territoriales. La presse s'est fait l'écho des problèmes que peuvent rencontrer certaines collectivités dont les emprunts sont à taux révisibles et qui voient, aujourd'hui, la hausse des taux impacter directement leur budget. C'est pourquoi, il me semble nécessaire de vous faire un point sur les finances de notre collectivité.

Je peux vous confirmer que la gestion de la commune de Plouay est saine. 0% des emprunts sont à taux fixe. La dette par habitant à Plouay au 1er janvier 2008 était de 834 €, par comparaison le ratio moyen dans le Morbihan est de 1136 € par habitant pour les villes de la même taille, de 936 € en Bretagne.

L'état satisfaisant de nos finances communales va nous permettre, sans alourdir la dette et sans augmenter les impôts, de poursuivre nos différents engagements. C'est ce que vous allez constater au fil des pages de ce premier bulletin de l'année 2009.

Le bulletin d'informations municipales est un élément important de la vie de la cité, nous devons le faire vivre et parfois il est opportun de le faire évoluer. Vous remarquerez au gré de votre lecture que nous l'avons recentré sur les actions communales avec comme objectif de bien vous informer sur les réalisations en cours et à venir.

Les thèmes abordés dans ce nouveau numéro concernent notamment le futur Plan Local d'Urbanisme, la station d'épuration, les logements sociaux du Centre Communal d'Action Sociale ou encore la vie scolaire et le conseil municipal des enfants.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous réitère tous mes vœux pour la nouvelle année.

Intronezed, Aotroued, mignoned ker,

Peogwir emañ ar riv pennoù-ke' tañ ar blez nevez 2009, eh yañ da souetiñ deoc'h, a-berzh kuzul ar barrez, ur blezazh mat, yec'hed mat hag eurusted ba' hon puhez.

Ker n'a ket gwall-vat an en-dro ba'r Frañs na ba'r bed a-bezh. El ma ouit, an diaezamantoù 'keñver ar finañoù hag an armerzh 'skoà ar strolleñoù ar c'hornadoù-bro ivez.

Ba'r journalioù eh vez lennet penaos zo kornadoù-bro ha zo bet laket diaes a-gaoz emañ waet d'ar lein taos an amprestoù hé-deus gwraet. An dra-sen zo kaoz emañ mall diñ kaojal genoc'h a finañoù strolleñ hon c'horn-bro-ni...

Gellout a ran lâret splann deoc'h emañ yac'h ar meriñ ba' Ploue. 80% ag an amprestoù zo re ha ne fich ket o zaos. An dele 'keñver niver an dud ba' Ploue d'ar 1añ a viz Genveur 2008 a oa 834 €, ba-tal etread (moyenne) ar Morbihan (1136 € 'keñver niver an dud) e'it ar parrezioù ha zo ken bras el Ploue, ha 936 € ba' Breizh.

Peogwir eh ya mat an traoù get hon finañoù, e c'hellimp derc'hel da vont ar-raok get pezh ni-beus komañset, henn bout deleour a muioc'h, na kreskiñ an taosoù. C'hwi a ya da welet an traoù-sen ar pajennoù ar c'hannadig ke' tañ-mañ e'it ar blez 2009.

Kannadig doereoù ar barrez zo un dra a-bouez ba' buhez Ploue : emañ ret deomp en lakat da vout bev hag a-wezhadoù e vez ret chañch traoù banezhof. Pa véc'h é lenn anezhoñ e weloc'h penaos a-dreist pep tra e raomp hanv a'r pezh a vez gwraet ba'r barrez, e'it ma ouiehec'h gwel ar pezh omp éc'h ober hag ar pezh a faot deomp gober ba'n amzer da zonet.

Ba'r c'hannadig nevez-mañ e vo gwraet hanv a'r Plan Local d'Urbanisme, a'r stasion da buraat an dour, a loñjerisoù sosial ar Centre Communal d'Action Sociale, peotramant a'r skolioù hag a guzul-parrez ar vugale...

Spi 'meus ho po plijadur é lenn, hag ur wezh c'hoazh, e souetan deoc'h ur blezazh mat.





équipe du Centre Communal d'Action Social

Des solidarités pour toute la vie
 Une plus grande attention aux personnes âgées
 et aux personnes handicapées



L'APA : Aide Personnalisée d'Autonomie

Cette allocation est versée aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie. Elle est versée par le Conseil Général du département de résidence. Le montant de cette allocation est fonction de l'évaluation réalisée par l'équipe médico-sociale (selon l'environnement, le niveau de dépendance, les ressources du demandeur).

Versée au CCAS sur présentation de justificatifs (pour le service prestataire) ou directement au bénéficiaire (en service mandataire), L'APA permet la rémunération de l'Aide à domicile

intervenant auprès de la personne nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie (courses, préparation et aide à la prise des repas, aide à la toilette et à l'habillage, entretien du logement et du linge...). Cette allocation peut également financer partiellement le portage des repas à domicile, télé-assistance, le matériel à usage unique, la garde de nuit. Une participation peut rester à charge de l'utilisateur en fonction de ses revenus.

N'hésitez pas à contacter le CCAS, les dossiers peuvent y être retirés ou constitués.

Le repas des Anciens

22 Novembre 2008



Le repas a eu lieu le 22 novembre et a réuni de nombreux convives à la Salle des fêtes autour du repas servi par le restaurant Les Trois Châteaux. Chants et danse n'ont pas manqué, créant l'ambiance chaleureuse que connaît chaque année ce grand moment de retrouvailles qui permet aux plus âgés de sortir parfois de l'isolement qui est souvent le leur au quotidien.

Ouverture de la Résidence de Bellevue

La Résidence Bellevue a ouvert ses portes et reçu ses premiers locataires début décembre 2008 dans des appartements neufs où nos aînés peuvent vivre en toute indépendance et toute quiétude à proximité immédiate du centre et de ses commerces.



Quelques appartements sont encore disponibles à la location il est conseillé de prendre rapidement contact avec le CCAS.





Du Foyer-Logements à L'EHPAD : de l'histoire et de l'admission

Jusque fin 2004, la **Résidence Louis ROPERT est un foyer-logements** (La terminologie officielle exacte est logements-foyer. L'usage et l'histoire des établissements a inversé les termes). A leur origine, ces structures ont été créées pour résoudre un déficit de logements sociaux pour les retraités (Dans les années 1960-70). Souvenez vous l'abbé PIERRE, la suppression du dernier bidonville en 1971. C'est du logement social réservé à une fraction particulière de la population. Au départ, le Résident est avant tout locataire.

Avec le temps, l'augmentation du nombre de retraités, le vieillissement de la population, ces établissements souvent appelés Résidence, ont proposé des services. (Restauration, animation, accompagnement des soins de confort, présence de nuit...).

La définition d'un foyer-logements est alors : établissement social d'accueil pour personne retraitée autonome et valide. L'espérance de vie s'allongeant, la qualité du vieillissement également, l'entrée en établissement est plus tardive. Parallèlement se développe le maintien à domicile.



La mise en place de la P.S.D. (Prestation spécifique dépendance) remplacée par l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) accompagne le mouvement et permet le maintien à domicile en situation de perte d'autonomie.

Les foyers-logements connaissent une évolution : l'âge d'entrée est de plus en plus tardif, et l'autonomie des personnes admises de plus en plus fragile, voire déjà perdue.

Par l'A.P.A. et différents textes réglementaires, pour répondre à cette évolution, les foyers-logements deviennent EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) par une convention passée avec le Département (DGISS) et l'Etat (DDASS).



C'est ce qui est appelé à tort et abusivement « médicalisation ». L'EHPAD n'est pas une structure médicale !

L'EHPAD est une structure à laquelle ont été accordés des moyens pour faire face à la dépendance existante dans ses murs à un instant T. Pour la Résidence Louis ROPERT, c'est le niveau de dépendance existant fin 2004. Ce qui veut dire que les moyens accordés sont proportionnels à la dépendance de cette époque. Le changement de statut que représente cette évolution est un changement au regard du statut de la Personne accueillie et non celui de la structure elle-même.

La lecture du titre donné aujourd'hui à l'établissement donne clairement le sens : nous sommes autorisés à accompagner en nos murs des personnes dépendantes de plus de soixante ans. Rien à voir avec de la médicalisation. Nous réalisons, conformément à la réglementation, de la permanence des soins. Pour dire la même chose, sous une autre forme, sans cette autorisation, aucune personne âgée dépendante ne pourrait être gardée dans l'établissement.

Cet historique explique l'incidence directe sur le fonctionnement et l'organisation de la structure, d'où une conséquence, de fait, sur les conditions d'admission.

Pour être admis en foyer-logements, les critères étaient simples : avoir

soixante ans, être autonome.

Il suffisait de s'inscrire sur une liste, appelée liste d'attente, lorsqu'il n'y avait plus de place. La date d'inscription et l'origine géographique de la personne (une priorité naturelle est accordée aux habitants de la commune) déterminaient l'ordre d'entrée.

Aujourd'hui cette règle est obsolète et a complètement changé : c'est le niveau de dépendance existant dans la structure qui est déterminant. Ce niveau de dépendance peut alors être favorable ou défavorable au regard du niveau d'autonomie de la personne qui demande à entrer. La question de la date d'inscription sur la liste d'attente est devenue un critère subsidiaire. Il sert, avec l'origine géographique, à départager des personnes à situation identique.

Autrement dit, une même personne qui serait d'un niveau de dépendance moyenne pourra être prise ou refusée du fait de la dépendance existante dans la structure au moment de la possible admission (Le « moment » de l'admission étant par ailleurs chose complètement différente du « moment » de l'inscription sur la liste d'attente).

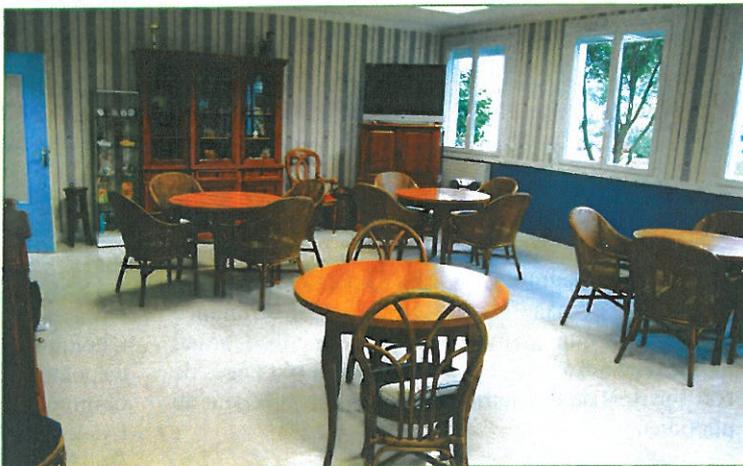
Sur l'échelle du temps cette réalité peut créer des décalages par rapport à l'attente des personnes et de leur famille. Pour autant cette réalité est incontournable. Elle est le résultat d'une réglementation.

L'Equipe fait son maximum pour accompagner le mieux possible les Résidents. Nous ne pouvons aller au delà des moyens qui nous ont été donnés réglementairement : quand on a la force pour ne soulever que cinquante kilogrammes, on ne l'a pas pour soulever soixante ou soixante dix kilogrammes.

La dépendance liée à une désorientation installée est un facteur de refus selon les circonstances (errance, déambulation...).

Le manque de places en structure rend cette réalité difficile et douloureuse pour les familles. Nous en avons pleinement conscience. Le Conseil d'administration du CCAS travaille sur le moyen et long terme pour construire des réponses.

Claude Cuénot



Nouveau Conseil Municipal des Enfants

24 octobre 2008



Au mois d'octobre le **Conseil municipal des enfants** a été renouvelé : les enfants de Plouay scolarisés dans les écoles primaires de la commune se sont rendus à la salle d'animation de Manehouarn pour voter selon les procédures en vigueur, comme les adultes. Le nouveau conseil municipal a été installé par le Maire et a déjà entamé sa réflexion : les projets ne manquent pas et trois groupes de travail ont été constitués.

La rentrée 2008-2009

La commune de Plouay scolarise un effectif de 1 097 élèves en cette rentrée 2008/2009.

Ecole maternelle Arc en Ciel



128 enfants dont : 87 en monolingue et 41 en bilingue

Ecole primaire de Manehouarn



180 enfants dont : 138 en monolingue, 36 en bilingue et 6 en clais

Ecole du Sacré Coeur



maternelle : 139 enfants - primaire : 234 enfants

Collège Saint Ouen



281 élèves

Collège Marcel-Pagnol



369 élèves dont 14 bilingues

Fabienne Le Ny nouvelle principale du Collège Marcel Pagnol



Mme Le Ny a pris ses fonctions à la rentrée de septembre en remplacement de M. Piquet muté à PLuneret après sept années à Plouay. Après un parcours riche et international qui l'a conduite de Lorient à Concarneau en passant par le lycée français à New York, c'est « sans hésitation » que Mme Le Ny reconnaît avoir répondu favorablement à la demande du Rectorat : « Je n'avais entendu que du bien du collège Marcel Pagnol de Plouay et, je confirme, les professeurs sont très impliqués dans la vie de leur établissement et l'ambiance y est excellente. »



36 adolescents en visite au Parc Astérix de Paris

L'Association Chti'Voyage devient A.P.S. Ados Premiers Secours

L'association a réussi son pari, elle a organisé une journée au **parc Astérix** pour **36 plouaysiens** le lundi 30 Juin 2008.

Fort de cette expérience, l'association de jeunes continue sur un autre projet : **Financer des stages de Premiers Secours** pour les jeunes de la commune.

Elle compte actuellement 8 membres et prépare des actions pour financer ces stages.

Pour tous renseignements ☎ 02.97.33.32.53

Vac'loisirs des 11-17 ans

132 jeunes sont venus durant l'été au **Foyer des Jeunes** place Bécherel. Deux salles sont à leur disposition: Salle informatique (Jeux en réseau, accès internet) et une salle de jeux avec billard, babyfoot, télévision, playstation2 et divers jeux de société.

Lieu de rencontre convivial et de dialogue, les jeunes peuvent y venir pour simplement ce détendre et y trouver des adultes pour les écouter.



74 jeunes ont participé aux activités de **Vac'Loisirs**.

Ces activités sont organisées en partenariat avec l'Association Familles Rurales et reconduisent lors des vacances scolaires.



Tout sur tout ... pour tous ... au PIJ de PLOUAY

- Découvrir un métier, une formation, un stage, connaître ses droits, bénéficier d'aides, de bourses, préparer un voyage, trouver un logement etc....

- Le PIJ (Point Information Jeunesse) de Plouay est un lieu de ressources destiné aux jeunes, adultes, étudiants, parents susceptibles de rechercher des informations.

- Les animateurs présents peuvent aider à la conception d'un premier CV et à la rédaction d'une lettre de motivation

- Des réunions sur le Bafa, les Jobs d'été, Partir à l'étranger sont organisées chaque année.

- 4 800 fiches réparties sur 9 secteurs dans 160 classeurs permettent une recherche rapide, discrète en libre service ou avec un accompagnement personnalisé.

- Le PIJ met à disposition gracieusement de tout public des ordinateurs connectés à internet avec des logiciels Word ; Excel et Publisher.

- Le point Information Jeunesse respecte les règles déontologiques de la charte de l'Information des Jeunes, qui stipule notamment : information complète, impartiale, exacte, pratique, actualisée, respect du secret professionnel et anonymat du demandeur.

L'accueil est assuré le :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Vacances Scolaires	14h00	14h00	14h00	14h00	14h00	
	18h45	18h45	18h45	18h45	17h45	
Hors Vacances Scolaires			14h00		17h00	10h00 14h00
			18h45		18h45	12h30 17h45

Pour une recherche individualisée, possibilité de prendre rendez-vous : ☎ 02.97.33.32.53



POINT INFORMATION JEUNESSE DE PLOUAY

Espace Jeunes

Place Bécherel - 02 97 33 32 53 - e.mail : espacejeunesplouay@hotmail.fr

Relais Parents Assistantes Maternelles

Le Relais Parents Assistantes Maternelles (RAM) de Plouay est ouvert au public depuis le 1er Septembre 2004 dans les locaux de l'Espace Jeunes, place de Bécherel. Depuis Juillet 2005, le Relais est ouvert du Mardi au Samedi en période scolaire et du Lundi au Vendredi durant les vacances scolaires. En 2007, la commune de Calan a souhaité adhérer au Relais Parents-Assistantes Maternelles de la commune de Plouay. Ce partenariat est effectif depuis le 1er Septembre 2007 et a été formalisé par la signature d'une convention renouvelable chaque année.

les missions du Relais

Le Relais est un lieu d'informations, d'échanges et de conseils qui s'adresse aux assistantes maternelles agréées de Plouay et Calan et aux parents de jeunes enfants en recherche de mode de garde ou employeurs et une assistante maternelle sur ces deux communes.

Pour les assistantes maternelles agréées

Depuis l'ouverture du Relais, le nombre d'assistantes maternelles agréées de Plouay a augmenté de 29%. Au 20/09/08, 12 assistantes maternelles sont titulaires de l'agrément à Plouay et 12 à Calan.

Le Relais les informe sur les démarches pour obtenir l'agrément, leurs droits et obligations de salarié : statut, régime fiscal, assurances... Il leur propose de la documentation spécialisée qu'elles peuvent emprunter en fonction de leurs besoins: statut, pédagogie, activités...

Ces assistantes maternelles ont la possibilité de participer, à Plouay, à des ateliers d'accueil collectifs, les ateliers d'éveil, avec les enfants dont elles assurent la garde. Ces ateliers ont lieu sur inscription, tous les Mardi et Vendredi matin de 09h30 à 11h30. Ils ont pour objectifs de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles et de rompre leur isolement. Ils leur apportent un soutien et des idées concernant les activités favorisant l'éveil de l'enfant en respectant son rythme et ses acquisitions.

Des autres rencontres sont également organisées tout au long l'année: conférences, sorties, spectacles, portes ouvertes...

Pour les parents employeurs

Le Relais les informe, lors de permanences administratives, sur les possibilités d'accueil en diffusant une liste d'assistantes maternelles mise à jour régulièrement.

Il permet aussi aux parents de mieux connaître leurs droits et obligations et les accompagne dans leurs démarches notamment lors du recrutement de l'assistante maternelle, de la rédaction du contrat de travail ou de la fin d'un contrat...

Les familles sont aussi régulièrement invitées, comme les assistantes maternelles, aux différentes manifestations du Relais : conférences, sorties, spectacles, portes ouvertes...



4. Pour les jeunes enfants

Le Relais leur permet de faire leurs premiers pas dans la vie collective, avec leur assistante maternelle, au travers des ateliers d'éveil.

5. Les permanences administratives

Les permanences administratives sont assurées à Plouay, à l'Espace Jeunes, Place de Bécherel.

En cas de fermeture du Relais, une liste d'assistantes maternelles est disponible à l'accueil des mairies de Plouay et Calan.

Pour tout renseignement sur ce service
contacter Laurence Richomme, responsable du Relais
 ☎ 02.97.33.28.84 - e.mail : ram-de-plouay@wanadoo.fr

Lieu d'Accueil Enfants- Parents «Pommes de Reinette»

En 2002, l'ouverture de l'Espace Jeunes, Place de Bécherel, structure destinée à accueillir différents publics de la Petite Enfance à l'Adolescence a permis de mettre en place sur la commune, une activité pour les plus petits (0-3ans) en partenariat avec les travailleurs sociaux du Conseil Général (médecin de PMI, puéricultrice, conseillère en économie sociale et familiale...). En 2004, compte tenu du réel succès de ce service, la commune de Plouay décide de créer un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et de labelliser, « Pomme de Reinette » en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). La labellisation est effective depuis Septembre 2008.



les caractéristiques de l'accueil

L'objectif est de mettre en place un lieu de rencontre, d'échanges, et de soutien qui a pour but de :

- rompre l'isolement des familles
- favoriser les échanges parents enfants par la verbalisation
- favoriser la fonction parentale
- favoriser la socialisation des enfants

Le support principal, lors des séances, est le jeu qui est l'outil de développement et de mode d'expression de l'enfant. L'anonymat est respecté et la gratuité est de règle. Il n'y a pas d'inscription préalable.

2. Le fonctionnement

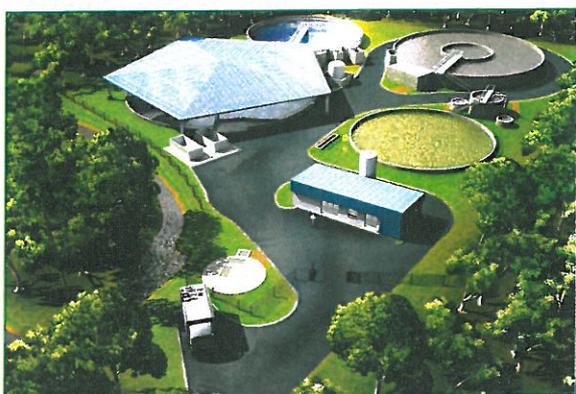
L'accueil enfants parents est ouvert tous les jeudis matin de 10h à 12h. Les séances sont systématiquement animées par deux accueillants. En 2007, 109 enfants différents ont fréquenté le LAEP pour 41 jeudis d'ouverture et une moyenne de 18.29 enfants par séance. Comme pour le Relais assistantes maternelles, les usagers du LAEP ont la possibilité de participer à des actions ponctuelles festives: conférences, sorties, spectacles, portes ouvertes... Ces rencontres ont pour objectifs de créer une passerelle entre les deux services (RAM et LAEP), de favoriser les échanges entre parents et assistantes maternelles et de créer un temps fort sur la commune concernant la Petite Enfance.

Pour tout renseignement sur ce service
contacter Laurence Richomme, responsable du Lieu
 d'Accueil Enfants Parents « Pomme de Reinette »
 ☎ 02.97.33.28.84 - e.mail : laep.plouay@wanadoo.fr

Dénomination et numérotation des rues

Une **adresse précise est indispensable** à qui veut joindre un correspondant sans encombre ni retard : cela facilite les livraisons à domicile et les rend plus sûres, cela rend plus facile aussi l'accès aux soins et aux services des personnes à domicile (médecins, services de secours, services des eaux...). C'est pourquoi, et suite à une demande de la Poste, certaines rues de Plouay ont fait l'objet d'une dénomination (après consultation et sur avis des riverains) et d'une numérotation. Les riverains de ces rues ont reçu une notification de leur nouvelle adresse ainsi qu'un extrait du registre cadastral l'entérinant.

Ont fait l'objet d'une dénomination	Ont fait l'objet d'une numérotation		
Impasse des Chênes	Rue du vieux Château	Rue de Kerfratel	Rue de Kreiz Er Lann
Rue de Keramont	Rue de Kernivinen	Village de Stang Nivinen	Rue de Bellevue
Impasse du Pré Carré	Rue du Petit Bois	Village de Kermarrec	Rue de la source
Espace tertiaire du Docteur Berthy	Rue des Aubépines	Rue des Chênes	Rue de Lann Justice
	Rue de Hent Er Lann	Rue de la Libération	Cité de la Chaumière

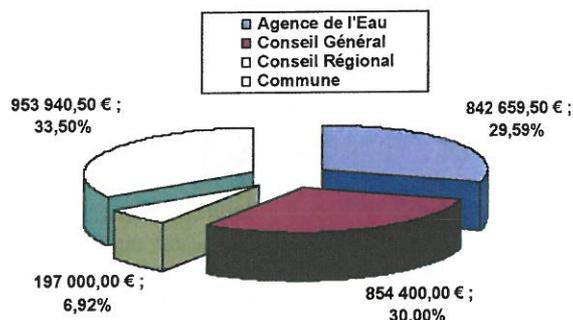


La Nouvelle station d'épuration

Un gros chantier a démarré début septembre 2008 au terme de quatre années de réflexion : celui de la **nouvelle station d'épuration à Saint-Sauveur**, à l'emplacement même de l'ancienne installation. **Quinze mois de travaux** seront nécessaires à la réalisation de ce nouvel équipement et il est à noter que la station existante va continuer de fonctionner pendant toute la durée de ces travaux et sera progressivement intégrée dans le nouvel ensemble : une vraie prouesse technique opérée par le groupement d'entreprises OTV-Eiffage. Cette construction dont le coût s'élève à 2 848 000 € HT bénéficie de subventions importantes, à hauteur de 66.51 % comme le montre la répartition du financement sur le schéma ci-dessous. En conséquence, ces travaux ne devraient avoir qu'une incidence légère sur la redevance qui ne subirait qu'une hausse minime.

Cette construction était rendue nécessaire au regard de l'état de l'ancienne station (qui datait de 1981) et de la double évolution des besoins et des normes. De fait, il convient d'assurer un traitement plus efficace des flux polluants : le phosphore, en particulier, sera traité par voie physico-chimique et biologique. Il est en outre indispensable de disposer d'une capacité de stockage d'au moins dix mois des boues produites et cette nouvelle station, avec une capacité de traitement de l'équivalent de 12 300 habitants, doit permettre de recevoir, en plus des rejets domestiques, les rejets industriels, en particulier de la zone de Restavy, et, ce qui est nouveau, les boues en provenance des fosses de particuliers ne disposant pas du tout-à-l'égout. Le traitement de ces boues sera effectué à l'aide d'un nouvel équipement permettant leur déshydratation avant stockage dans un silo couvert. Ces boues chaulées seront ensuite valorisées par un épandage respectueux des normes sur les exploitations agricoles de la commune.

Financement des travaux de la STEP



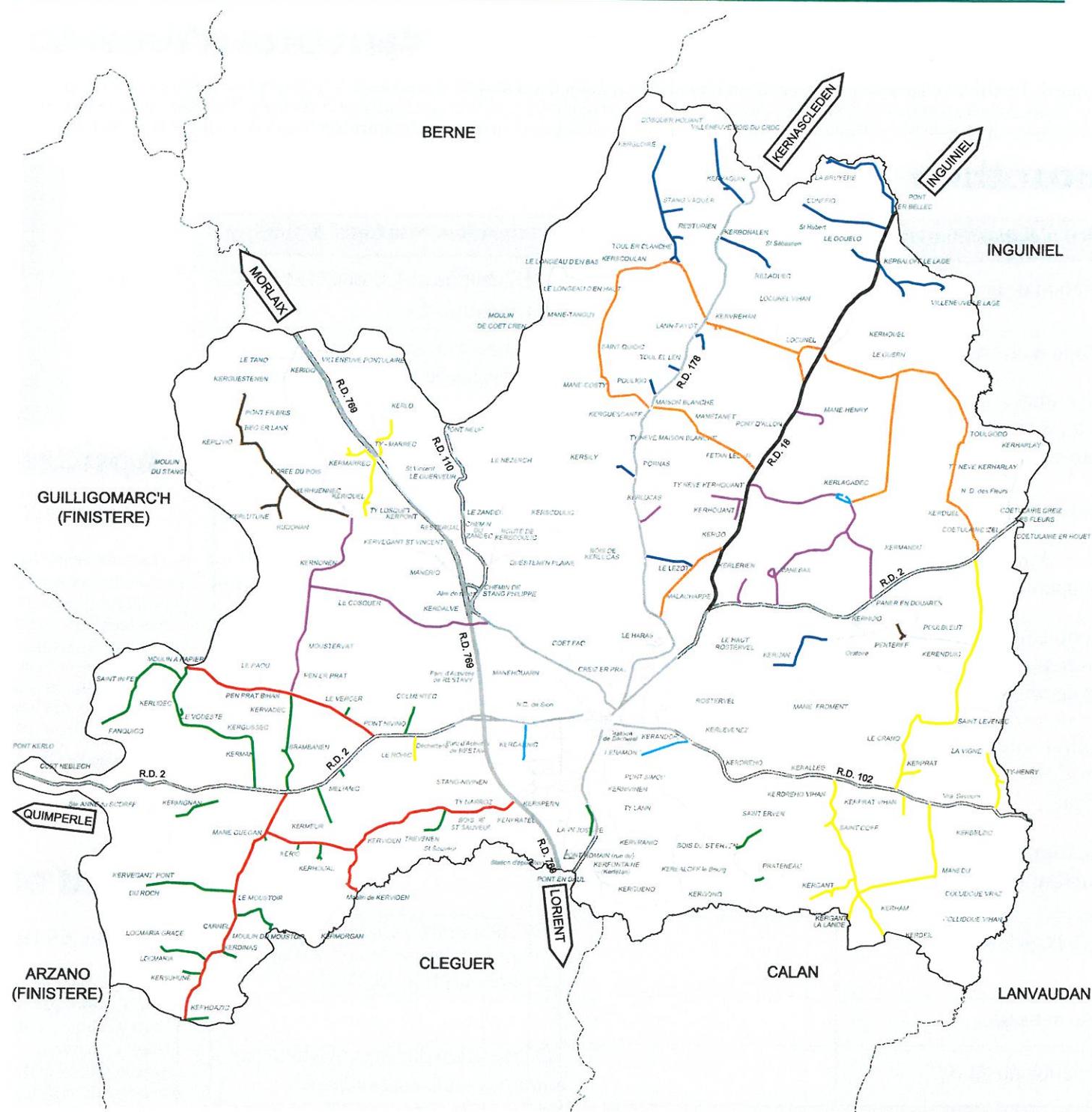
Un nouveau réseau pour les eaux pluviales

L'étude hydraulique menée par le cabinet Le Bihan a préconisé la mise en place d'un réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales en provenance de la rue de Lann Justice vers le ruisseau de Bécherel. Les eaux pluviales descendront via un terrain privé jusqu'à la RD 769 bis qu'elles traverseront pour transiter par un volume de rétention d'une capacité de 456 m² implanté sur une parcelle acquise à cet effet par la commune en bordure du ruisseau, à proximité de la voie d'accès du lieu-dit Mané Bihan. Ces eaux seront ensuite rejetées dans le ruisseau de Bécherel. Cet aménagement vise à supprimer les difficultés importantes d'écoulement des eaux de ruissellement lors des épisodes pluvieux soutenus.

Parallèlement, **une nouvelle conduite d'eaux usées** sera construite à partir de la rue de Lann Justice pour rejoindre la rue de la Chaumière (RD 769 bis) et se connecter au réseau existant.

Ces interventions sur les canalisations seront suivies de travaux d'aménagement de surface rue de la Chaumière. Ainsi, un plateau ralentisseur d'une longueur de 30m en enrobé sera réalisé à l'entrée de la ville ce qui limitera la vitesse à 30 km/h et améliorera la sécurité du carrefour avec les rues de Hent Er Lann et du Petit Bois. Les panneaux délimitant l'agglomération devront en conséquence être repoussés afin de respecter les distances nécessaires à une réduction progressive de la vitesse.





ETAT DES VOIES AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE REVETEMENT

PERIODE 2000/2008

Total : 71 kilomètres

	2000 / 2001	6,0 Km		2003	9,0 Km		2005	10,5 Km		2007	12,0 Km
	2002	1,51 Km		2004	13,4 Km		2006	9,4 Km		2008	9,0 Km

La décennie 2000-2010 aura été marquée par la rénovation du réseau routier rural de la commune. Au regard des incessantes interventions actuelles exigées par l'état des chaussées, il avait été jugé, dès 1998, intéressant de programmer une rénovation complète des voiries : si le confort de circulation s'en trouve amélioré, l'investissement réalisé garantit, quant à lui, la tenue des enrobés pour trente ans.

Le programme touche désormais à sa fin : l'essentiel des voiries de liaison a été rénové et le reste à réaliser est programmé. Le montant des travaux effectué en 2008 s'élève à 228 000 € subventionné à hauteur de 12 650 € par le Conseil Général du Morbihan.

Si le confort est appréciable, il ne doit néanmoins pas faire oublier les règles élémentaires de la Sécurité Routière et chacun doit veiller à respecter les limitations de vitesse.



La Commune de PLOUAY dispose actuellement d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) approuvé le 22 novembre 1986. Ce P.O.S. a fait l'objet de l'entrée en vigueur de la loi relative à la Solidarité et Renouveau Urbain (loi S.R.U.*) du 13 décembre 2000. Par délibération du 25 juin 2004, le conseil municipal a permis de réfléchir globalement à l'évolution du territoire communal, de dégager des terrains constructibles autour du centre et au sein de certains secteurs.

La procédure

Phases d'élaboration du P.L.U.	Concertation avec le public	Intervention du Conseil Municipal
Prescription de la révision		Délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2004
Rédaction du Diagnostic Etude globale qui analyse la situation existante du territoire de la commune		Réalisé par le cabinet d'études «Paysages de l'Ouest» de Nantes
<i>Etat d'avancement</i>		
Rédaction du P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable Expression du projet politique de la commune par rapport aux enjeux de son territoire	Exposition Réunion publique (avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	Débat en Conseil Municipal Présentation du projet de territoire et définition des orientations générales du projet d'aménagement
Rédaction du Règlement et élaboration du document graphique Application au territoire du projet défini	Exposition Réunion publique (avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	
Arrêt du projet de P.L.U.		Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.
Enquête publique		
Approbation du P.L.U.		Délibération du Conseil Municipal approuvant le dossier P.L.U.



Applicati

. L'INVENTAIRE

La Loi sur l'eau du 30 octobre 2003 prend en compte le territoire et met l'accent sur la gestion des zones humides, au regard du plan de la biodiversité. Cet inventaire en cours de réalisation sur le Morbihan assisté par des experts représente des sociétés propriétaires exploitant

Démarrage de l'étude
Durée de l'étude : 9 r

Outil d'a

. UN PLAN DE RÉ

En complément de la loi, une réflexion qualitative sur l'agglomération, notamment les zones naturelles voisines. Après réalisation d'un diagnostic, les principes de développement architectural et qui de

- . De voirie : tant du point de vue des liaisons, stationnement (valoriser l'identité)
- . De déplacements
- . De positionnement

Destinée à devenir également une approche des déplacements, au sein de la municipalité a soutenu par un travail plus élargi sur les enjeux de développement

Cette étude a été conduite
Démarrage de l'étude
Durée de l'étude : 1

L'objectif de la commune est de clore ces démarches pour fin 2009 et de mettre en application le nouveau P.L.U début 2010.

Les acteurs

La Commission Municipale chargée du P.L.U. :

LE NAY Jacques - LE GLEUT Bernard - TRANVAUX Marie-Françoise - GUILLEMOT Roland - TROUMELIN Maryannick - KERVEADOU André - MAHIEUX Martine - BERNARD Joël - MIOTES Hélène - KERVAREC Jean-Rémi - PERESSE Sylvie - LE NAY Gwenn - LE GAL Jean - BURBAN Germaine - RIVALAN Jean-Michel - LE GAL Hervé - ROBERT Baptiste - VIOT Joël - LUCAS Gérard - LE PAJOLEC Catherine (suppléante)

Les représentants des services de l'Etat : Le Préfet et ses services extérieurs (D.D.E)

Autres personnes associées : Chambre d'Agriculture du Morbihan - Conseil Général du Morbihan - Chambre des Métiers du Morbihan - Communauté de Communes de PLOUAY - Le syndicat mixte pour le SCOT du pays de Lorient

* Articles de Loi consultables sur Internet

P.L.U : Où en est-on ?

La révision du P.L.U. a été décidée par le conseil municipal le 8 avril 1994 et de plusieurs modifications ou mises à jour. Le P.O.S. doit se transformer en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) depuis que le conseil municipal a décidé de prescrire la révision de ce document et d'étudier un P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette révision doit être faite sans enjeux agricoles ainsi que de prendre en compte le devenir des zones réservées aux différentes activités économiques et de loisirs.



La commission communale sur le terrain

de la loi

ZONES HUMIDES

La loi n° 92-1033 du 30 octobre 1992 * exige que les travaux du P.L.U. doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE Loire-Atlantique. Le SDAGE vise les abords des cours d'eau et sur la sauvegarde des zones humides. L'intérêt majeur que ces zones représentent sur le territoire est celui de la gestion des ressources en eau.

Le P.L.U. est piloté par les techniciens de la Chambre d'Agriculture de Lannion et la commission communale composée d'élus, de représentants de la pêche, de chasse, des Amis de la rivière et de la nature.

juin 2008

.LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Afin de se conformer à la Loi sur l'Eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 *, l'élaboration du P.L.U. est l'occasion pour la Commune de réaliser son étude de zonage d'assainissement. Cette étude a pour but de déterminer les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Elle se déroule en 3 phases :

- . Phase 1 : étude de l'existant, recensement des contraintes
- . Phase 2 : étude des solutions et scénarios d'assainissement
- . Phase 3 : choix du zonage et enquête publique

Cette étude a été confiée au cabinet AETEQ de Pluneret

Démarrage de l'étude : juillet 2008

Durée de l'étude : 5 mois

impagnement

NCE POUR L'AGGLOMÉRATION

La démarche menée dans le cadre du PLU, la commune a souhaité mener une étude approfondie sur le développement et le fonctionnement de l'agglomération entre le centre traditionnel, les zones d'extension et les zones d'habitat individuel.

Le diagnostic, l'étude permettra d'étudier différentes propositions de développement, d'aménagement tant du point de vue urbain que paysager et de répondre aux enjeux :

- la qualité fonctionnelle (circulation, sécurité, accessibilité, confort, qualité de l'aspect et de l'ambiance des espaces publics, polyvalence des espaces...)
- la mixité sociale et fonctionnelle
- les déplacements (véhicules et piétons)

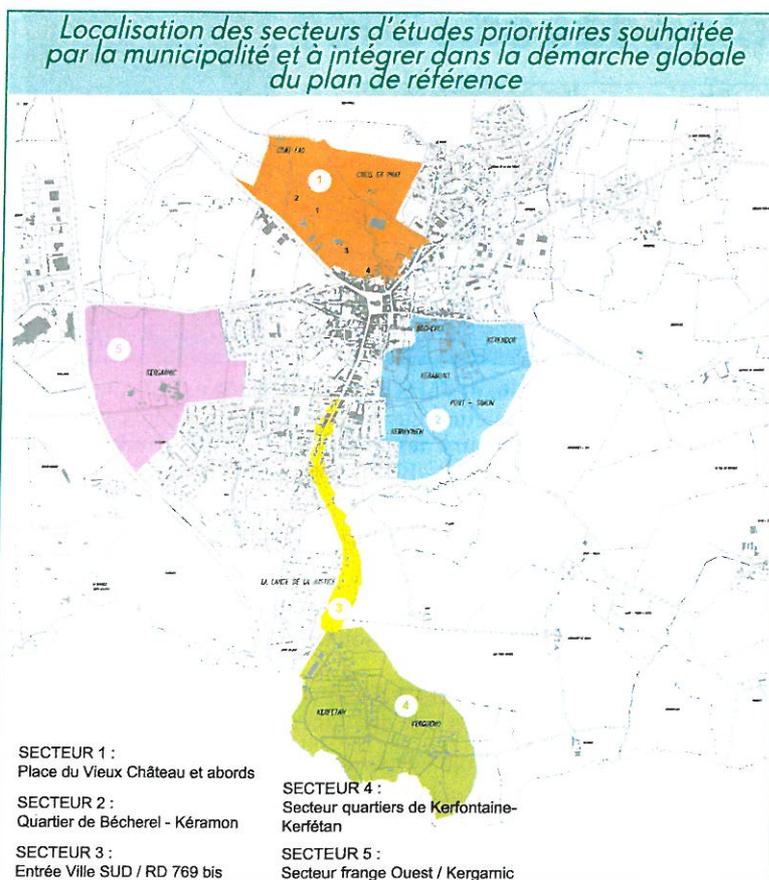
vision d'urbanisation future

En matière de planification à moyen et long terme, cette étude intègre la dimension environnementale de l'urbanisme : gestion des eaux, organisation des transports, collecte des déchets...

Compléter cette étude réalisée de façon globale sur l'agglomération de Lannion (voir le plan ci contre) sur 5 secteurs considérés comme prioritaires au regard des enjeux (voir le plan ci contre).

Cabinet JORAND & MONGKHOUN de Lannion

juin 2008





Randonner à Plouay

De nombreux chemins sont accessibles ou en cours d'aménagement sur la commune de Plouay : la **boucle de Kerscoulic**, prolongée jusqu'aux prés irrigués (Coat Crenn) depuis cet été, le **circuit du Lézot**, le **circuit de Ste Anne du Scorff** (bientôt réouvert après les travaux de la passerelle du Moulin du Roch) et le nouveau **circuit de St Sauveur**, en cours de balisage. Un circuit de 15 km est également en projet.

En plus de ces itinéraires de petite randonnée, la commune est traversée par **3 sentiers de grande randonnée**. Les 2 GR sont balisés en rouge et blanc : le 38 reliant Douarnenez à Redon et une liaison avec le GR 34, sentier des douaniers. La « dorsale » de la Vallée du Scorff parcourt la Vallée des sources à l'océan (balisage bleu ciel).

Le **Syndicat du Scorff** gère un réseau de 300 km de sentiers de randonnée dont Plouay est au cœur. Le **syndicat** et la **commune** aménagent (travaux subventionnés à hauteur de 35 %) et entretiennent ces itinéraires de petite randonnée. Pour les GR, Le **Conseil Général**



intervient également, par le biais du service des Espaces Naturels Sensibles. Ces aménagements permettent aux randonneurs de fréquenter à nouveau le sentier de grande randonnée au niveau du Tano, qui n'était plus praticable en raison de l'inondation de zones humides. (cf photos ci-contre.)

L'**Office de Tourisme**, en tant qu'acteur local, joue un rôle de coordinateur entre les différents utilisateurs de ces sentiers et les institutions (Commune, Syndicat, Conseil Général...)



Evidemment ces circuits sont sans cesse remaniés : entretien des sentiers, balisage, remise à jour des conventions avec les propriétaires pour les passages privés, recherche de nouveaux itinéraires, travaux d'aménagement sur les passages difficiles (zones humides...).

A chacun de respecter ces sentiers ; seules la promenade et la randonnée non motorisée sont autorisées, ne laissez pas de débris dans la nature, respectez les propriétés privées riveraines.



Au retour de votre randonnée, signalez-nous les imperfections constatées, vos plaisirs, vos difficultés, voire vos déboires pour que nous puissions y remédier. Merci.

Office de tourisme de Plouay - ☎ 02.97.33.11.14

Salon des arts 2008



Mr Patrice Charpiat, lauréat du Prix de la ville de Plouay 2008



Melle Marianne Couturier

La dixième édition du Salon des arts de la ville de Plouay a connu le succès des salons précédents. Plusieurs œuvres présentées dans le cadre de cette exposition avaient pour auteurs des artistes de nos villes jumelles **Küps** (Allemagne) et **Pershore** (Grande-Bretagne). Il s'agissait là d'une nouveauté remarquée par les quelques **325 visiteurs**.

En parallèle, Mme Mardha Le Bruchec a animé un atelier de découverte de la calligraphie auprès d'adultes et d'enfants.

Le « **Prix de la ville de Plouay** » (achat d'une toile à l'un des artistes exposants) a été attribué à Mr Patrice Charpiat pour son tableau intitulé « Tenue de soirée ».

Un **concours de dessin** ou de **peinture** était également organisé autour du thème de la calligraphie. Voici la liste des lauréats :

- . **Enfants de 7 à 11 ans** : Camille Le Stang (Plouay),
- . **Collégiens de 12 à 15 ans** : Xavier Le Pipec (Inguiniel),
- . **Lycéens de 16 à 18 ans** : Marianne Couturier (Guidel),
- . **Adultes de 19 ans et plus** : David Shaw (Calan).

Remise des prix des concours maisons, villes et villages fleuris

CATEGORIE 1 : JARDINS VISIBLES DE L'ESPACE PUBLIC

Jardin Paysagers

- . **1er prix** : Gilles et Jeannine PENFORNIS, Bois de St Sauveur
- . **2ème prix** : Patrick MOUILLOUR, Rostervel
- . **3ème prix** : Félix et Christiane HERVO, rue de l'oratoire

Jardin des Fleurs

- . **1er prix** : André et Marthe JEGO, 14 rue du Bel Air
- . **1er prix (ex éco)** : Marcel et Christiane LE GALLOUDEC, 24 rue des Fauvettes
- . **2ème prix** : Marguerite GUILLEMOT, Cunffio
- . **3ème prix** : Jacky et Yvonne PRADO, 15 rue des Acacias

PRIX SPECIAL : Jardin Japonnais

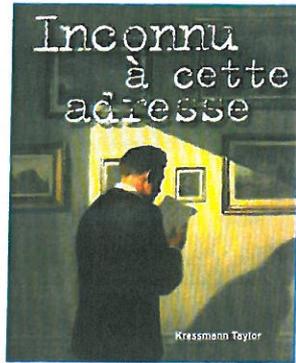
- . Gilbert et Alice LE TOULLEC, Rostervel

Gilles et Jeannine PENFORNIS, Bois de St Sauveur, ont obtenu le deuxième prix, dans la catégorie arrondissement de Lorient, et le premier prix ex éco dans la catégorie secteur de Lorient Ouest pour le jardin paysager visible de l'espace public. La commune de Plouay a obtenu le premier prix de la catégorie secteur de Lorient Ouest pour les communes de 3501 à 7000 habitants.

Théâtre : « Inconnu à cette adresse »

6 juin 2008

Cette pièce de théâtre programmée par le service culturel de la Mairie de Plouay était particulièrement destinée aux collégiens. Il s'agissait d'une adaptation théâtrale du roman pistolaire de Kressmann Taylor publié en 1938, échange de correspondances entre un juif américain et un allemand qui traite de la montée du nazisme en Allemagne. Cette pièce était interprétée par les comédiens du théâtre Isidore de Rennes.



Les élèves de maternelles découvrent le spectacle du Bruicoleur

12 juin 2008

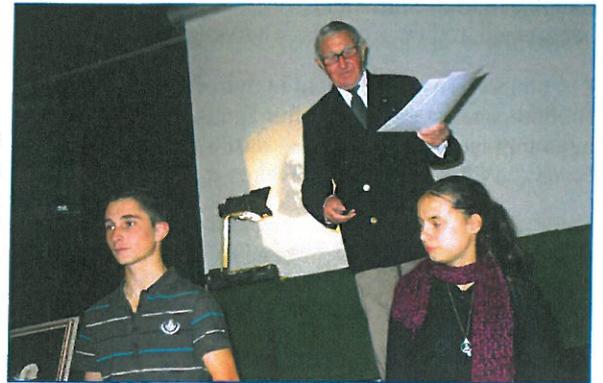
Ce spectacle musical créé et interprété par Dominique Gauvrit est unique en son genre. Dominique Gauvrit est l'inventeur ou le ré-inventeur d'instruments de musique construits à partir d'objets de la vie quotidienne et d'éléments de récupération qui sonnent plus vrai que nature. Un régal pour les yeux et les oreilles de nos têtes blondes qui n'ont pas manqué d'apprécier ce petit moment de bonheur.



Conférence sur la vie et l'œuvre de Victor Hugo

24 octobre 2008

Joseph Jigourel, ancien instituteur et inspecteur de l'Education Nationale a donné aux collégiens une conférence sur Victor Hugo. Passionné par cet auteur, Joseph Jigourel a par son talent, son dynamisme et ses qualités de pédagogue captiver l'attention de son auditoire. Son intervention était ponctuée de lectures de poèmes par les collégiens. Pour cette conférence, les élèves ont chanté ensemble, accompagnés de flûtistes l'hymne à la joie, l'hymne européen sur l'air de la 9ème symphonie de Beethoven. Avant de quitter la salle, de nombreux collégiens ont tenu à remercier chaleureusement Joseph Jigourel en lui serrant la main : un très beau moment d'émotion. Le but de cette conférence était de découvrir Victor Hugo et de donner envie de lire. Objectif atteint !!



Lire en fête à la médiathèque

du 14 au 24 octobre 2008

Cette année, l'opération de promotion de la lecture publique « Lire en Fête » s'est déclinée sous le thème de « La littérature jeunesse ».

La médiathèque de Plouay s'est associée à cette manifestation culturelle en proposant une animation autour d'un célèbre conte de la littérature jeunesse « Le petit chaperon rouge »

Cette histoire classique présentée sous la forme d'un kamishibai géant (sorte de théâtre d'images japonais) a été présentée aux 23 classes des écoles maternelles et primaires de la commune, ainsi qu'aux bébés lecteurs du RAM.

De nombreux auteurs contemporains se sont inspirés de cette histoire pour écrire des « contes détournés », récits parfois très ressemblants, parfois très éloignés du conte d'origine.

L'objectif de cette animation était de mettre en lumière ces multiples contes détournés et de montrer leur importance dans la littérature jeunesse.



Calendrier des animations culturelles 2009

Rencontre d'Hiver du conte dans les pays de la vallée du Scorff : contes avec Sylvain Cesbron de Lisle

Samedi 17 janvier 2009 - Salle d'Animation de Manehouarn à partir de 20h30

Théâtre : « Merlin » par la Compagnie des enfants perdus Vendredi 24 avril 2009 - Salle des fêtes de Bécherel à partir de 14h00

Le public de ce spectacle sera majoritairement composé par les classes primaires de Plouay, mais les adultes sont également les bienvenus.

• Salon des arts de la ville de Plouay

Du 16 au 30 mai 2009 - Salle d'exposition du Vieux-Château

• Les musicales de Pontivy : « La preuve par trois »

Trio de l'orchestre de Bretagne (piano, clarinette, violoncelle) Samedi 30 mai 2008 - Eglise Saint-Ouen à Plouay - 20h30

• Fête de la Musique : sur le thème du karaoké

Dimanche 21 juin 2009 (en extérieur si le temps le permet)



Bibliothèque Municipale : L'accès à la culture pour tous

Un peu d'histoire...

Fondée à l'initiative d'un groupe de bénévoles, la Bibliothèque Municipale occupait jusqu'en 1998 un petit local attenant à la Mairie. Elle est désormais située place du Vieux-Château. Le toponyme « vieux-château » indique la présence probable à cet endroit d'une motte féodale à une époque reculée (entre le dixième et treizième siècle). Ce lieu autrefois marécageux constituait en effet un site défensif par excellence. A noter également que la famille de Pluvié s'intitulait jusqu'à la fin du XVIIème siècle « seigneurs de Manehouarn et du Vieux-Château ».

Remarquablement restaurés, les bâtiments qui abritent actuellement la Bibliothèque offrent un compromis entre fonctionnalité et respect de l'architecture traditionnelle. C'est en effet la ferme du Vieux-Château qui occupait il y a peu cette très belle longère.

Les plouaysiens constituent la majorité des inscrits (88 %), mais la Bibliothèque est également fréquentée par des lecteurs résidants dans les communes environnantes, ainsi que par les classes du primaire de Plouay, le CPEA de Keramont et le Foyer des autistes.

La Bibliothèque fonctionne actuellement avec une équipe composée de trois permanents et de sept bénévoles. Les bénévoles interviennent essentiellement lors des permanences d'ouverture au public (prêts, retours et reclassement des documents).

Le fonds de la Bibliothèque Municipale...

Il s'élève à 18 917 documents tous supports confondus (livres, dictionnaires, encyclopédies, CD audio, cassettes vidéo, DVD).

La Bibliothèque est également abonnée à 41 périodiques (ou revues) adaptés à tous les publics (adulte et jeunesse).

A ce « fonds propre », viennent s'ajouter les documents prêtés par la Médiathèque Départementale du Morbihan. Le Bibliobus (pour les livres) et le Musibus (pour les CD et les vidéos) renouvellent deux fois par an ce fonds mis en dépôt. Les personnes abonnées à la Bibliothèque peuvent également réserver sur demande des documents de la Médiathèque départementale (livres, cd et vidéo). Si le document est disponible à la Médiathèque départementale, il est possible de l'obtenir sous un délai de 15 jours.

Les différentes sections de la Bibliothèque...

La Bibliothèque se divise entre la section des adultes, celle des jeunes, l'espace audio - vidéo et une salle d'étude située à l'étage. Les abonnés peuvent y choisir romans, documentaires, bandes dessinées, CD, cassettes vidéo ou DVD. A noter qu'un espace spécifique est réservé aux jeunes enfants : un large choix d'albums les y attend.

Des livres, mais aussi l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Deux micro-ordinateurs permettent également aux usagers (abonnés ou non) d'accéder gratuitement à internet et d'utiliser les logiciels word, excel et powerpoint. Ces postes sont réservés à la recherche documentaire et aux travaux sur logiciels.



La Bibliothèque en quelques chiffres... (2007)

. Nombre de lecteurs individuels :	1 185
. Nombre de prêts :	40 012
. Nombre de documents :	18 917
. Budget annuel des acquisitions :	16 785 €

Des animations...

La Bibliothèque organise tout au long de l'année différentes animations et participe activement à la mise en œuvre des actions culturelles menées par la municipalité. Parmi les animations « régulières », on trouve « l'heure du conte » (le premier mercredi du mois d'octobre à mai) en partenariat avec les conteurs de l'association « Il était une fois ».

Le deuxième mercredi du mois, l'heure du conte est consacrée aux contes en langue bretonne. (animations gratuites - horaire : 16h00 - 17h00).

Les séances de « bébés lecteurs » se déroulent quant à elles le troisième vendredi du mois de 10h30 à 11h30. Cette animation est gratuite, mais il est nécessaire de s'inscrire en contactant la Bibliothèque au 02.97.33.11.94.

A cela s'ajoute expositions variées et animations ponctuelles (Salon des arts, Lire en Fête, Printemps des poètes, conférences...) à destination de tous les publics.

Pour vous inscrire...

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi, vendredi : 16h00 - 18h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tarifs : deux abonnements sont proposés

12,90 € (abonnement livres)
27,00 € (abonnement livres, CD, vidéos)

L'abonnement est familial et renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année.

Nota : la consultation sur place des documents est gratuite et ouverte à tous (abonnés ou non), mais l'emprunt de documents nécessite une inscription et le paiement d'une cotisation annuelle.

Bibliothèque Municipale de Plouay - Place du Vieux-Château
☎ 02.97.33.11.94 - e.mail : bibliotheque.plouay@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale : création d'un groupe de lecteurs

A l'initiative d'un groupe de lecteurs, la **Bibliothèque Municipale** propose une **nouvelle animation gratuite et ouverte à tous**. Intitulée « **Echanges autour d'un livre** », ces rencontres mensuelles se déroulent à la salle de l'étage de la Bibliothèque le **mardi de 14h00 à 16h00**. Un ouvrage est choisi au préalable et chacun peut à loisir faire part de son opinion sur le livre lors de la rencontre. Pour clôturer l'animation, chacun peut faire part des ses « coups de cœur ».

Renseignements au : 02.97.33.11.94



L'équipe de la Médiathèque : Debout de gauche à droite : Ghilaine Rousseau - Gisèle Hellégouarch - Geneviève Le Tenier - Lucienne Kerviche - Annie Ducluzeau - Sylvain Nignol. Premier rang de gauche à droite : Maïka Gallou - Annie Graignic - Brigitte Duplenne. Absente : Maryannick Croizer



Sylvain Nignol

Au sein de la Bibliothèque, j'occupe un poste à tâches variées et complémentaires à celles effectuées par mes collègues, Annie et Maïka.

Voici le descriptif :

permanences d'ouverture au public : prêts, cours et reclassement des documents, inscriptions, renseignements divers, aide à l'utilisation des postes de consultation internet.

achats des documents : prise de rendez-vous auprès des représentants, sélection des ouvrages. suivi des réservations des lecteurs, préparation des navettes de la Médiathèque Départementale.

Préparation des renouvellements des documents mis en dépôt par le Bibliobus et le Musibus.

Gestion des périodiques : suivi des abonnements aux revues, bulletinage, archivage, animations.

Gestion administrative :

Régie Bibliothèque : encaissement des cotisations et dépôts à la Perception,

suivi budget-factures,

distribution des courriers de rappels,

réunions de planning des bénévoles,

rapports annuels d'activité.

suivi de l'entretien du matériel informatique.

revue de presse hebdomadaire relatifs à la commune de Plouay.

Bulletin d'Informations Municipales : rédaction de la page « Histoire locale ».

organisation des activités culturelles de la municipalité : Salon des arts, spectacles, conférences, Fête de la musique.



Annie Graignic

A la Bibliothèque, je participe au choix et aux achats des documents (livres, cd, dvd) auprès des VRP, en librairies et sur catalogues. Lorsque les documents sont livrés, mon travail est le suivant :

- Réception des colis et vérification des bons de commande et des factures.
- Recherche des côtes d'indexation en analysant le contenu des livres, cd et dvd.
- Saisie informatique des notices pour chaque document (tous les documents sont ainsi répertoriés dans la base informatique de la Bibliothèque).
- Accueil des lecteurs et des bénévoles et participation au travail de la banque de prêts : prêts et retours des documents, reclassement des documents rendus.
- A l'occasion, accueil des scolaires, des classes spécialisées et de leurs professeurs.
- Information des lecteurs : recherche de documents et réservations en fonction des souhaits des lecteurs.
- Perception des abonnements en qualité de régisseur adjoint.
- Accueil du Bibliobus et du Musibus lors de leurs passages à la Bibliothèque, équipements des documents mis en dépôt.
- Prise des inscriptions des nouveaux lecteurs.
- Travaux administratifs divers.



Maïka Gallou

Au sein de la bibliothèque, ma principale mission consiste à accueillir le public, à conseiller les abonnés en matière de lecture et à les aider dans la recherche documentaire.

Mon travail en interne est consacré essentiellement à la préparation des commandes, aux acquisitions et l'équipement de nouveaux ouvrages.

Ma deuxième mission vise à mettre en valeur notre fonds littérature jeunesse et le faire vivre par le biais d'animations qui s'adressent aux différentes structures de la commune telles que : les écoles, le centre de loisir et le RAM. Une fois par mois, je convie les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants à un atelier spécial « Bébés lecteurs ». Ces rencontres nous permettent de découvrir les livres dédiés à la petite enfance et d'échanger autour des comptines et des premiers albums.

A l'attention des enfants plus grands, j'organise des séances de contes dispensées par l'association lorientaise « Il était une fois ». Pour promouvoir l'évènement, je crée des affiches et je rédige les communiqués de presse.

Je propose également les animations ponctuelles qui s'inscrivent dans le cadre des manifestations nationales, telles que : « Lire en fête » ou « Le printemps des poètes ». Toutes les classes des écoles maternelles et primaires de la commune se retrouvent à la bibliothèque pour ces rendez-vous. Ces diverses animations ont pour objectif de faire connaître et de promouvoir la littérature jeunesse, d'aider les enfants à développer leur monde imaginaire, de donner le goût de lire, et de fréquenter la bibliothèque.

3 jours de Plouay 2008

23 - 24 - 25 Août



L'aide précieuse des agriculteurs et des services techniques de la ville pour la mise en place des moyens de sécurité



GRAND PRIX OUEST-FRANCE - Lundi 25 août
 1^{er} Pierrick FEDRIGO (FRA) - 2^{ème} Alessandro BALLAN (ITA)
 3^{ème} Lopez GARCIA (ESP)



COUPE DU MONDE FÉMININE - Dimanche 24 août
 1^{ère} Fabiana LUPERINI (ITA) - 2^{ème} Luise KELLER (ALL)
 3^{ème} Suzanne DE GOEDE (P.B.)



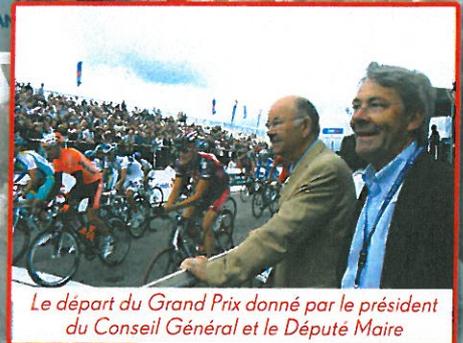
GRAND PRIX DE PLOUAY Elite
 Dimanche 24 août
 1^{er} Yann GUYOT (Côte d'Armor)
 2^{ème} Core MANGÉ (Team Perche)
 3^{ème} HALLEGUEN (Côte d'Armor)



La commission animation a rassemblée la foule au centre ville



La grande famille des bénévoles



Le départ du Grand Prix donné par le président du Conseil Général et le Député Maire



LA CYCLO - 3 225 participants aux différentes randonnées



L'épreuve sur piste au Vélodrome de Manehouarn a rassemblé 2500 spectateurs le samedi soir

PROCHAINE ÉDITION :

Vendredi 21 - Samedi 22
 Dimanche 23 Août 2009



Le Monument aux Morts

Les comptes-rendus des séances de Conseil Municipal des années 1919 à 1922 nous permettent de reconstituer l'histoire de ce monument. Pour chaque famille de poilu décédé pendant cette terrible guerre de 1914-1918, le chagrin est encore très vif lorsque en sa séance du 18 mai 1919, le Conseil Municipal de Plouay décide d'honorer ses enfants morts pour la France, en « érigeant un petit monument dans le cimetière de Plouay ». Pour ce faire, « il invite le Maire à s'aboucher avec Messieurs Lespinar, Gourin et Salaün pour lui soumettre des plans et devis d'une stèle sur laquelle seraient inscrits environ 150 noms ». Une vingtaine de personnes sont chargées de quêter dans leur quartier, la commune et le département venant compléter la somme nécessaire.

Le 10 août, ceux-ci ont rassemblé 7179 francs, on attend même une souscription promise par la ville de Constantinople. Il faut alors inscrire au moins 230 noms. Le Conseil du 25 juillet 1920 propose aux parents des morts un référendum sur le lieu où sera érigé le monument. La maquette est mise en concours. Le 7 novembre 1920, le Conseil décide d'aligner sa participation sur celle des particuliers et vote une somme de 7500 francs. Le 2 janvier 1921, le projet de Monsieur Chaussepied est retenu. Le monument sera placé en face de la croix Mission. La séance extraordinaire du 22 janvier 1921 arrête que les quatre statues sur les chapiteaux représenteraient les soldats des différentes armes : fantassin, artilleur, marin, aviateur. L'échelle donnée semble erronée « puisque la personne qui figure près du monument pour donner une idée de son importance surerait plus de 3m. » L'architecte fait alors savoir que la véritable échelle est 0,02 au lieu de 0,01. La hauteur du monument sera donc de 0,5m. En sa séance du 27 juillet 1921, le Conseil possède tous les éléments financiers concernant la construction complète dont : « la souscription des noms soit 3280 lettres à 0,45 francs l'une, les honoraires, les maquettes en plâtre des quatre statues ». Différentes subventions et souscriptions font face à ces dépenses. La subvention de l'Etat est basée sur le rapport du nombre de morts à la population de 1911 et est proportionnelle à la subvention municipale. La subvention supplémentaire fait état de difficultés : centime réel ou centime fictif ? Ici on fait référence à une répartition antérieure de l'impôt entre les départements bretons. En fait il faudra inscrire 235 noms. Plouay a perdu 10% de sa population. Le traité de gré à gré avec le statuaire de Nantes sur les quatre statues provoque la colère du Maire, le Comte de Pluvié, jusqu'à ce qu'il apprenne que l'entrepreneur a reçu les modèles sans que lui-même en ait été avisé. « ...on fait ainsi une amère critique de la verrasserie française... »

Le Conseil considère que c'est une question de forme, que ces dépenses « ont été acceptées, votées et approuvées » et invite le Maire à signer ce décret.



La date de l'inauguration semble un véritable casse-tête, finalement, elle aura lieu le 17 septembre 1922. Le Conseil Municipal du 3 septembre 1922 en fixe les modalités : Musique des Fusiliers-Marins ou bien celle de Gourin, construction d'une estrade, etc ». Le Maire refuse que son nom soit gravé avec la date de l'inauguration pour ne pas donner de caractère personnel.

Le chanoine Etienne Le Strat, curé de Plouay de 1918 à 1939 a rédigé un poème en breton vannetais, il est gravé à la suite des noms, sur la plaque de marbre située à l'ouest du monument :

Kuitet hun ès Ploué
Hemb douet kin endro
Reit hun ès hun buhé
Aveit dihuen er vro
Mez peleit a zoh oh
En ankin, en dristé
En ur vro erushoh
Hui hun havei get Doué.

Nous avons quitté Plouay
Et ne sommes pas revenus
Nous avons donné notre vie
Pour défendre notre pays
Mais écoutez de vous
L'angoisse, la tristesse,
Dans un monde plus heureux
Vous nous trouverez avec Dieu.

Traduction Yves Le Cabellec

Yves Le Cabellec décrit ainsi ce monument :

Le monument aux morts est construit en granit clair de Plouay. La partie centrale à quatre côtés rectangulaires est ornée de plaques de marbre blanc sur lesquelles sont inscrits les noms des plouaysiens tués au cours des différents conflits. Au sommet, un Christ en Croix. Les quatre piliers d'où partent les arcs-boutants qui rejoignent la partie centrale sont surmontés de quatre sculptures représentant les Corps d'armées de la Grande Guerre. Ces statues, de même que le Christ sont en granit gris foncé.

282 noms y sont inscrits : 235 tués au cours de la guerre 1914-1918, 35 pendant la guerre 1939-1945 (19 au combat, 8 FFI, 5 victimes civiles, 3 déportés politiques), 9 en Indochine et 3 en Algérie.

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

11 novembre 2008

Le 11 novembre, jour de l'Armistice, le 90^{ème} anniversaire oblige, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre, rythmée par la musique de l'harmonie de l'Ecole de Musique, revêtu un aspect encore plus solennel qu'à l'habitude.

Les jeunes conseillers municipaux fraîchement élus ont accompagné leurs aînés dans cette célébration, toutes les générations se trouvant ainsi réunies pour rendre hommage aux combattants de 14-18.



Ont été décorés lors de cette cérémonie :
Le Padellec Armand (Hennebont), Guillemot Edouard (Lorient), Joslin Gilbert (Plouay), Camus René (Plouay)



Les nouveaux commerçants

Magasin de papiers peints et peinture



« **Le Monde des Couleurs** »
Mr et Mme Robert
ZA de Rostervel - Plouay
Tél. : 02.97.33.27.74

Pizzeria, grill, restaurant



« **La Casa** »
Mr et Mme Le Goué
13, rue du Gal de Gaulle - Plouay
Tél. : 02.97.84.59.18

Opticien



« **Plouay Optique** »
Mme Kervadec
11, rue Paul Ihuél - Plouay
Tél. : 02.97.33.35.71

Espace sport et détente



« **Paradyse** »
cardio, musculation, training, sauna,
cyber café, bar
ZA de Rostervel - Plouay
Tél. : 02.97.11.16.35

Fleuriste



« **Fleuriste créateur** »
Mme Paitel
18, rue du Gal de Gaulle - Plouay
Tél. : 09.75.86.80.41

Maître d'œuvre



« **L'atelier JMP** »
Mr Pimpec
Place du Vieux-Château - Plouay
Tél. : 02.97.21.47.36

Bureau d'étude



« **I. G. C. Concept** »
Mr Ventura
Place du Vieux-Château - Plouay
Tél. : 02.97.33.04.30

Fleuriste



« **Fleurs et sens** »
Mme Guillois
22, rue Paul Ihuél - Plouay
Tél. : 02.97.11.18.90

Entreprise d'entretien de voirie « Fauchage, broyage, taille de haie, élagage, abattages difficiles »

Mr Guillemot
Kervégant - Saint-Vincent - Plouay
Tél. : 06.08.65.94.30

Changement de propriétaires :

Pizzeria
« **Dolce Italia** »
Mr Le Fisher
Rue Paul Ihuél - Plouay
Tél. : 02.97.33.16.01

Peinture - ravalement « Pose de parquets, revêtements sols et murs, plafonds suspendus, pose de cloisons sèches »

Mr Offrète
7, domaine de l'Étang - Plouay
Tél. : 06.98.44.49.00

Changement d'adresse :

Kinésithérapeutes
Patrice Guillemot et Stéphanie Jaffré
Boulevard des championnats du Monde - Plouay
Tél. : 02.97.33.13.58

UCIAP



ANIMATIONS COMMERCIALES U.C.I.A.P.

St Valentin : du 4 au 14 février 2009
Pâques : du 1er au 11 avril 2009

Etiopathe
Mme Frédérique Le Menn
8, rue des Alliés - Plouay
Tél. : 02.97.33.07.58

Prénoms et noms de famille dans la toponymie de Plouay



Colmentec : Col est en gallois et vieux breton un terme collectif qui signifie « coudriers » (collectif dont on retrouve le singulier golen à loerdut et Séglien). On aurait donc pour ce nom de lieu « les coudriers » Mentec », patronyme qui signifie « de bonne taille ». A rapprocher de Colmentec en Guillegomarc'h.

Cunffio : désigne probablement le lieu des « Le Cunff », nom de famille bretonnalisé et qui signifie « le doux, le débonnaire ».

Kerbelzic : Belzic vient vraisemblablement d'un ancien Birsic attesté pour la première fois en 1037. Peut-être est-ce un diminutif du terme brisic en gallois signifie « assaut ».

Kerenduic : L'article en fait pencher pour un nom de famille : le village de Le Duic, ce terme étant un diminutif de « du noir », donc « noirâtre ».

Kergueno : Noté Kerguenou en 1536, vient du vieux breton cenaw, kenou en 1084, et nom propre. On le retrouve à Bubry et Inguiniel.

Kerharlay : Harlay pourrait procéder d'un ancien hoiarnlai, formé avec har, fidèle, religieux, et hoiarn qui signifie « fer ». (cf Loc-oyarn en Guennebont).

Kerhoazic : hoazic est le diminutif de goaz, homme ou vassal. Avant 1870 on écrivait Kerouazec. On a la même racine dans Gouasdoué : « homme de Dieu ».

Añvoù bihan-Añvoù familh barzh lec'hañyadur Ploue



Colmentec : Un añt-stroll eo « col » a da wez kelvez. Kavet 'vez ar renander golen e Pleurdut ha Séglien. Mentec a sinifa : bres mat (mensura e latineg, Kermentec e Gwelegouarc'h).

Cunffio : Tachad ar re añvet « Le Cunff ». Le Cunff a sinifa : an hani dous.

Kerbelzic : Mo 'hat e ta « belzic » ag ur Birsic Kozh skrivet e 1037 e 'it ar weah kentañ- Marse e ta ag ar c'hembraeg « bris » a sinifa : arsailh-skrivet 'veze « Kerbilsic » er blez 1536.

Kerenduic : Ar ger-mell « en » hon c'hasa de soñjal ba'n un añv-familh : ar re « Le Duic » - du, duig : noir, noirâtre.

Kergueno : skrivet « kerguenou » er blez 1536, dont a ra eg an henvrezhoneg « cenaw », Kenou er blez 1084, un añv-den Kavet barzh Bubri hag An Ignel.

Kerharlay : Marse e ta ag un « hoiarnlai » Kozh, get lai : fidel, ha hoiarn : houarn (èl Locoyarn ba'n Henbont).

Kerhoazic : A « goaz, gwaz : homme, vassal » e ta wazig pe hoazic. Skrivet e veze Kerouazec e-raok 1870. Memes gourienn a gaver get Gouesdoul : l'homme de Dieu.

Kerhuennec : dont a ra an añv-familh Guennec ag un « uinoc » skrivet er blez 861. Kavet e vez ivez barzh Karaes, Ploudaniel, PLouhineg (29).



Kerhuennec : Le nom de famille Guennec vient d'un ancien uinoc attesté en 861. On le retrouve à Carhaix, PLoudaniel, Plouhinec.

Kerijeann : Rijen est issu par évolution romane d'un ancien ridien attesté en 833, lui-même issu de Ritgen où rit signifie « libre » et gen naissance, famille ».

Kerikel : Nom de famille Jésequel, d'où viennent par exemple Keretdiquel en Bubry, Keriezequel en Meslan depuis 1427. A Plouay le nom a été abrégé pour donner Ker-Iquel.

Kerlagadec : Lagad signifie « œil » ou point d'eau : que chacun possède... en sachant que l'on trouve Kerlagadec à Carnac en 1426, et Kerlagat en Plescop en 1513. Il n'est pas exclu non plus qu'il s'agisse de la famille Lagadec.

Kermarrec : Le mot est ici marc'heg, chevalier, de marc'h, étalon. Au Moyen-Âge, ce mot désignait les moines-soldats de l'ordre de St-Jean l'Hospitalier (voir au Bas Pont-Scorff les restes d'une chapelle et sa duplication historique). Il est possible que certains Kermarrec soient les anciennes possessions templières.

Kermignan : Il y a ici mignan (idem en Inguiniel) qui se rattache au français magnan, chaudronnier ambulant, issu du latin manianus, mignier manuel.

Kerijeann : A Ritgen (rit = libr, gen = familh) 'h omp oret da Ridien testoniet er blez 833, ha goude da Rijen er prantad roman - E kembraeg e Kaver « Rhydian ».

Kerikel : Jesequel eo en añv-familh, a gaver e Coetdiquel (Bubri) e keriezequel (Melon) abase 1427. Berraet eo bet barah Ploue, ha daet da vout Kerikel.

Kerlagadec : Daou ster 'zo get ar ger lagad : al lagad evit gwelet, pe al lagad mammenn « Ar glar a ra lagadoù ar an hent bras ». An du dag ar c'hornad a lâz eh eus teir mammenn d'an nebeutân ba'n tachad. A mod'rall, marse vehe « Lagadec » un añv familh : Kêr ar re Lagadec. Graït ho choaj ! E 1426 e Kaver Kerlagadec barzh Karnag, ha Kerlagat e Pleskob e 1513.

Kermarrec : Ur paotr ar gein jao eo ar marc'heg, « le chevalier » e galleg. D'ar Grennamzer, veze añvet a-mod-se menec 'h-soudarded urzh saut Yann Ospitalier (sellouit doc 'h esplegadurioù a ziar ar chapel en niazoù Ponskorv). Marse 'veze dalihet lod doc 'h Kêriou « Kermarrec » get ar Venec 'h Ruz.

Kermignan : Amañ, èl ba'n Ignel, e kavomp « mignan » tost d'ar galleg magnan : ar mintour a di da di, an daou e tout ag ar latin manianus, un den a labour e g'e zaouzorn. An añv-familh Magnan : memes esplegadur. Da heul...

Expression "Plouay ensemble"

En ce début d'année, l'équipe municipale de **Plouay Ensemble** tient à vous adresser tous ses **vœux de santé et de bonheur** pour **2009**. Il y a quasiment un an que les élections ont eu lieu, ce début d'année nous permet de faire un point sur les différents dossiers.

Le premier d'entre eux est la mise en place du **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) toujours en vigueur. Le chantier avance, il est important parce qu'il engage l'avenir de la commune sur plusieurs années.

Fidèles à notre méthode, c'est-à-dire écoute et concertation avec la population, nous avons mis en place des réunions de quartiers dans lesquelles les habitants peuvent s'exprimer. Elles nous permettent également d'aborder de **nombreux sujets relatifs à la vie des quartiers** et à la vie communale en général comme l'assainissement collectif ou non, l'aménagement de certains carrefours, la délimitation et la mise en place de numéros dans lieux-dits à la demande de La Poste. D'autres réunions vont être programmées, tous les Plouaysiennes et Plouaysiens y seront conviés.

Certains chantiers annoncés dans notre projet municipal ont débuté : c'est le cas de la **station d'épuration** qui prend forme. Le coût de cet ouvrage s'élève à plus de 2,8 millions d'euros. C'est le prix à payer pour assurer une eau de qualité tout en respectant l'environnement et ce pour les vingt ans à venir.

En ce qui concerne les **services à la population**, les études sur le centre multi accueil et la gendarmerie suivent leurs cours. Nous pouvons déjà vous annoncer que ces **deux projets** intégreront un volet **environnemental**. Nous vous tiendrons informés de leurs évolutions.

D'autres projets sont déjà en place. Comme vous avez pu le constater le



Domaine de Manehouarn s'est enrichi d'un **multisports** qui fait le bonheur des jeunes et des moins jeunes.

Les nouveaux logements sociaux du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) ont été livrés. Ils sont déjà quasiment complets.

La vie associative n'est pas en reste. Le nombre d'associations et de manifestations sur notre commune est important. Nous allons désormais leur consacrer un numéro d'informations spécial une fois par an en collaboration avec l'Office Municipal des Sports et Loisirs. Cela nous paraît nécessaire pour offrir une meilleure visibilité aux associations et une information plus complète à la population.

Les conseillers de la majorité municipale

Expression "Plouay pour tous"

Tous les conseils municipaux doivent gérer un même fond relatif aux équipements, réseaux, personnels, associations ... Depuis notre élection, nous avons répondu positivement à la grande majorité des questions soumises au vote des conseillers : il s'agissait de délibérations relevant de la gestion courante de toute collectivité ou de projets auxquels nous croyons comme le Multi accueil.

Tout serait-il idyllique ?

Le **fichier «base élèves»** imposé aux écoles par le Ministère de l'Education Nationale inquiète beaucoup de familles. Par deux fois, nous avons demandé au Maire que Plouay se prononce contre ce fichier. Lors de la commission scolaire du 18 juillet, la Majorité a finalement refusé que ce point soit examiné en conseil municipal car elle fait confiance au Ministère. Nous souhaitons ardemment que le Ministère ne trahisse jamais cette confiance !

Le 12 juin, nous avons voté la mise en place du **Service Minimum d'Accueil** dans les écoles publiques les jours de grève en rappelant que ce service ne doit pas remplacer les enseignants car il s'agirait alors d'une atteinte au droit de grève.

Nous nous sommes abstenus sur la prise en charge communale du déficit de fonctionnement de 22.200 € du centre aéré de Familles Rurales.

Nous souhaitons que la Commune gère elle-même ce service **en prenant en compte les ressources et l'expérience actuelles**.

Le 22 septembre, le Conseil a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Les rejets de phosphore par la station d'épuration (plus de 1 tonne 4 par an) sont hors normes et inquiétants. La nouvelle station sera bien sûr plus performante. Pour autant, **nous souhaitons que la Commune soit vigilante** sur cette question et qu'elle se dote d'**indicateurs fiables sur la qualité de l'eau** du St Sauveur, ruisseau auquel est raccordée la station d'épuration.

2009 commence avec les inquiétudes causées par la crise financière. Plus que jamais, collectivité devra rimer avec **solidarité**.

Les élus de **Plouay pour Tous**, toujours à votre écoute, vous présentent leurs **vœux les meilleurs pour 2009**.



Joël VIOT, Catherine LE PAJOLEC, Gérard LUCAS, Pauline LE PARC
plouaypourtous@yahoo.fr

Du 01 Juin au 30 novembre 2008

Naissances :

MAI
07.05.2008 : Logan, Olivier, Claude, Walter DERRIEN- -VANDENBOSSCHE

JUIN
0.06.2008 : Maël DEMAREST
5.06.2008 : Kenza LE MEUR
0.06.2008 : Faustine LE NAY
7.06.2008 : Melvin, Jonathan POTTIER

JUILLET
7.07.2008 : Taïma BARBÉ
7.07.2008 : Calvin, Gilles, Julien OFFRÉTE
1.07.2008 : Noé, Corentin, Raphael GAILLARD
4.07.2008 : Liza PENHOUE - - KERSCAVEN
7.07.2008 : Alexis, Laurent DANET
7.07.2008 : Yanis, Michel DANET
7.07.2008 : Léo, Luis, Carlos JOUAN

AÛT
08.08.2008 : Elysa, Lucile, Françoise LIEURY
08.08.2008 : Mélyne, Marie POHER
08.08.2008 : Maël, Victor DUPIN
08.08.2008 : Dylan, Nathan ROUZEAU

SEPTEMBRE
09.09.2008 : Cloé CHRISTIEN
09.09.2008 : Emma, Francine LAPEYRE
09.09.2008 : Leïla PINI
09.09.2008 : Emmy LEJARS

OCTOBRE
10.10.2008 : Océane, Adèle, Rose LAMY
10.10.2008 : Emmy, Corinne, Annick, Cécilia LEBLANC - - JAMAIN
10.10.2008 : Lilian, Sylvain FROGER
10.10.2008 : Enzo, Manuel LE DOUJET - - RODRIGUES

NOVEMBRE
11.11.2008 : Mattéo, Baptiste, Jean ASSÉLIE
11.11.2008 : Lily, Marie, Rose BROUTIN
11.11.2008 : Charlélie JANOT
11.11.2008 : Anna, Marylise, Philippe LE GALLOUDEC
11.11.2008 : Axel, Léon, Louis SELLIN
11.11.2008 : Louisa, Rosa, Anna SELLIN
11.11.2008 : Illyana, Yvanna LE BOUEDEC
11.11.2008 : Maxime, Gilbert CORNEC

Mariages :

JUIN
06.06.2008 : Sylvain AUFRÉDO et Catherine, Monique LE BELLEC
06.06.2008 : Jean-Michel OLLIVIER et Myriam, Joëlle, Jeanine PLANCHOT
06.06.2008 : Baptiste Jean Pierre CROIZER et Mary Elizabeth DIDYMUS
06.06.2008 : Régis GAUSSON et Patricia, Solange, Marie GUILLO

JUILLET
7.07.2008 : Mathieu QUER et Pauline KERNEUR

AÛT
8.08.2008 : Pierre, Louis, Marie LORHO et Anne-Gaëlle, Maria LE GALLOUDEC
3.08.2008 : Cédric SONNET et Sandrine LE BIHAN
3.08.2008 : Guénoilé LE NY et Soizig, Jeannine COLLET
3.08.2008 : Olivier, Gaetan LE GAL et Fabienne, Laurence QUÉRÉ

Décès :

JUIN
02.06.2008 : Mélanie, Jeanne, Maria MÉOTESSE, 82 ans
06.06.2008 : Mélanie, Marie ROBIC veuve LE BAIL, 80 ans
14.06.2008 : Jean, Marcel HARNAY, 75 ans
20.06.2008 : Marie, Louise LE GLEUT, veuve GUÉGAN, 93 ans
25.06.2008 : Anthony, Mikaël BEDEL, 25 ans
29.06.2008 : Henriette, Jeanne, Elisa LE GUYADER, épouse LE BELLEC, 81 ans

JUILLET
23.07.2008 : Gérard, Jean-Louis LECLERCQ, 54 ans
24.07.2008 : Yveline, Marie, Madeleine GUYADER, 57 ans

AÛT
09.08.2008 : Tristan, Brendan, Josef-Mari CAOUISSIN, 28 ans,
16.08.2008 : Marie Louise Marcelle CORDERORCH, veuve DOUSSAL, 82 ans

SEPTEMBRE
03.09.2008 : Marie Thérèse Bernadette MOUËLLIC, 80 ans
06.09.2008 : Joseph, Marie, Bernard ROBERT, 57 ans
08.09.2008 : Antoine, Germain, Luc GUILLEMOT, 77 ans
16.09.2008 : Louis, Marie MOUËLLIC, 94 ans
23.09.2008 : Maria, Joséphine LE PALABE, veuve LE JUGE 82 ans
20.09.2008 : Eugène, Ferdinand SALVAR, 85 ans
24.09.2008 : Marc, Ange CHARLÈS, 69 ans
29.09.2008 : Pierre, Marie GUILLEMOT, 82 ans
29.09.2008 : Thérèse, Jeanne, Louise MÉOTESSE, 85 ans

OCTOBRE
01.10.2008 : Bernard, Michel, Mathurin LE STUNFF, 61 ans
08.10.2008 : Louis, Marie TRÉCANT, 81 ans
10.10.2008 : Jeanne, Marie NICOLAS, veuve GUIFFANT, 90 ans
12.10.2008 : Maria, Yvonne KERANGOUAREC, veuve LE TOUZIC, 89 ans
13.10.2008 : Alice, Marie, Louise TAMIC, veuve NIGEN, 91 ans

NOVEMBRE
11.11.2008 : Gérard, Jean, Pierre TANGUY, 60 ans
18.11.2008 : Jeanne, Françoise BERNUGAT, veuve LE DIDU, 96 ans
26.11.2008 : Aimée, Marie, Yvonne BOUDÉRO, veuve COLLIN, 91 ans

AÛT
16.08.2008 : Rudy, Didier DENIEL et Sylvie, Andrée GLORIA
23.08.2008 : Xavier, Olivier, Patrice CLÉRO et Solène, Anne LUCAS
30.08.2008 : Stéphane, Splee RABEHANTA et Yohana SANDER

SEPTEMBRE
13.09.2008 : Pascal, Joseph GUILLEMOT et Muriel SOMMIER
20.09.2008 : Michaël DENIS et Natacha, Elisabeth CADO
20.09.2008 : Thibault, Léon, Bernard JOURDAIN et Nathalie MADY
20.09.2008 : Fabrice, Lucien LE BOUÉDEC et Morgane, Véronique HELLEGOUARCH
27.09.2008 : Nicolas, Gérard GUILLEMOT et Géraldine BAILLEUL
27.09.2008 : Frédéric, Michel, Christian GAUTHIER et Nathalie, Geneviève PIETRZAK

Meilleurs
Voeux

2009



Toile "Tenue de Soirée" de Patrice Charpiat
Lauréat du Prix de la ville de Plouay 2008